Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-265601195-20260914-DL26_26-DE

CCAS de Guémené-sur-Scorff (56160)
Arrondissement de Pontivy
Département du Morbihan

Membres en exercice : 9
Présents : 6
Pouvoirs : 2

Extrait du registre des délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance ordinaire le lundi 14 septembre 2026 à 18h30 en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoit RIVALAN, Président du CCAS.

Etaient présents : Monsieur Benoit RIVALAN, Mesdames Lilianne VAILLANT, Caroline NEDELLEC, Nastasia KEURMEUR, Annie LE QUERE, Lisa DAVEY,
Membre en exercice : 9
Membres présents :6
Etaient absents : Mr Kévin CAMPION, Gwénola LE BRETON et Brigitte DA SILVA.
-
Absents représentés (es) : Pouvoir : 2

Assistaient à la séance : Madame GAUTIER-HEURTIN Nathalie, directrice du CCAS.

Secrétaire de séance : Nastasia KEURMEUR

Délibération n°26.26 : Retrait du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie

Monsieur le Président rappelle que le CCAS de Guémené-sur-Scorff adhère actuellement au groupement de commandes constitué pour la fourniture d'énergie, coordonné par **Morbihan Énergies**.

Dans le cadre du renouvellement des marchés de fourniture d'énergie, Morbihan Énergies prévoit de procéder à une nouvelle mise en concurrence pour le compte des collectivités et établissements adhérents au groupement.

MAIRIE de GUEMENE-SUR-SCORFF
Centre Communal d'Action Sociale
56160
Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS
Benoit RIVALAN

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-265601195-20260914-DL26_26-DE

Le CCAS souhaite toutefois **se retirer de ce groupement de commandes avant le lancement de la prochaine procédure de mise en concurrence**, afin de pouvoir consulter directement les fournisseurs d'énergie et conclure, le cas échéant, un contrat de fourniture d'énergie en son nom propre.

Monsieur le Président propose donc au conseil d'administration de décider le retrait du CCAS du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie coordonné par Morbihan Énergies.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,

Décide :

- de se retirer du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie coordonné par Morbihan Énergies, avant le lancement de la prochaine procédure de mise en concurrence ;
- de ne pas participer au prochain marché de fourniture d'énergie qui sera conclu dans le cadre de ce groupement ;
- de permettre au CCAS de rechercher directement un nouveau prestataire pour assurer sa fourniture d'énergie ;
- d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de Morbihan Énergies afin de formaliser le retrait du CCAS du groupement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à la recherche et à la contractualisation avec un nouveau fournisseur d'énergie, dans le respect des règles applicables à la commande publique.

Vote :

Pour : 7
Abstention : 1

MAIRIE de GUEMENE-SUR-SCORFF
Centre Communal d'Action Sociale
Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS
Benoit RIVALAN